



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale
30 avril 2021
Français
Original : anglais

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Trente-neuvième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés

Rapport du secrétariat*

Résumé

La trente-neuvième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés s'est tenue en ligne du 10 au 12 mars 2021. Le Groupe d'experts a examiné les progrès réalisés dans l'exécution de ses activités pour 2020-2021 et dans l'intégration des questions de genre dans ses travaux, et a élaboré son programme de travail pour 2021-2022. En outre, dans le cadre de la réunion, des débats ont eu lieu avec des représentants des pays les moins avancés sur leurs besoins prioritaires en matière d'appui, et avec des représentants du Fonds vert pour le climat, du Fonds pour l'environnement mondial et ses agents d'exécution, et des organisations compétentes sur l'appui à apporter aux pays les moins avancés.

* Le présent document a été soumis tardivement en raison du calendrier de la trente-neuvième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés.



Table des matières

	<i>Page</i>
Abréviations et acronymes	3
I. Mandat	4
II. Trente-neuvième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés.....	4
A. Délibérations.....	4
B. État d'avancement du processus de formulation et de réalisation des plans nationaux d'adaptation	6
C. État d'avancement des projets d'adaptation dans les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation et stratégies et plans correspondants bénéficiant d'un appui au titre du Fonds pour les pays les moins avancés.....	8
III. Progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail glissant pour 2020-2021	11
IV. Examen des travaux en cours et des prochaines étapes	12
A. Aide directe aux pays.....	12
B. Directives et appui techniques relatifs au processus de formulation et de réalisation des plans nationaux d'adaptation	14
C. Accès au financement	15
D. Expos PNA	18
E. Suivre les progrès accomplis dans le cadre des plans nationaux d'adaptation et des études de cas nationales.....	19
F. Lacunes et besoins liés au processus de formulation et de réalisation des plans nationaux d'adaptation	20
G. Suite donnée aux mandats confiés par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris à sa première session.....	20
H. Publications et documents techniques	21
I. Intégration des questions de genre dans les travaux du Groupe d'experts des pays les moins avancés	21
J. Collaboration avec d'autres organes relevant de la Convention et de l'Accord de Paris.....	22
K. Dialogue avec des représentants des pays les moins avancés et des organisations compétentes	22
V. Programme de travail du Groupe d'experts des pays les moins avancés pour 2021-2022	23
Annexes	
I. Liste des membres du Groupe d'experts des pays les moins avancés au 10 mars 2021.....	25
II. Programme de travail pour 2021-2022 du Groupe d'experts des pays les moins avancés	26
III. Mise en évidence des activités en cours et prévues des organisations visant à aider les pays les moins avancés à formuler et à réaliser leur plan national d'adaptation en 2021	30

Abréviations et acronymes

Cadre intégré pour les PNA et les ODD	Cadre intégré pour les plans nationaux d'adaptation et les objectifs de développement durable
CDN	contribution déterminée au niveau national
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
COP	Conférence des Parties
COVID-19	maladie à coronavirus 2019
CPF	Comité permanent du financement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FENU	Fonds d'équipement des Nations Unies
FVC	Fonds vert pour le climat
GEO	Groupe sur l'observation de la terre
GIZ	Agence allemande de coopération internationale
LoCAL	Mécanisme de financement de l'adaptation des modes de vie au climat local
Mécanisme international de Varsovie	Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMS	Organisation mondiale de la Santé
PMA	pays les moins avancés
PNA	plan national d'adaptation
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
programme de travail de Nairobi	programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
UNDRR	Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes

I. Mandat

1. À sa vingt et unième session, la Conférence des Parties (COP) a prorogé le mandat en vigueur du Groupe d'experts des pays les moins avancés (Groupe d'experts des PMA)¹ et a chargé celui-ci de mener un certain nombre d'activités supplémentaires².
2. En outre, à sa première session, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA) a chargé le Groupe d'experts des PMA de mener des activités visant à faciliter l'application de l'Accord de Paris³. À sa vingt-quatrième session, la COP a chargé le Groupe d'experts de continuer d'appuyer la mise en œuvre du programme de travail en faveur des PMA⁴. À sa vingt-cinquième session, elle l'a également prié (et le Comité de l'adaptation par l'intermédiaire de l'Équipe spéciale des plans nationaux d'adaptation (PNA)) de continuer de faire figurer dans ses rapports des informations sur les lacunes et les besoins liés au processus de formulation et de réalisation des PNA recensés dans le cadre des travaux qui lui avaient été confiés et sur les moyens d'y remédier⁵.
3. À sa vingt-deuxième session, la COP a demandé à tous les organes constitués au titre du processus de la Convention de faire figurer dans leurs rapports périodiques des informations sur les progrès réalisés en vue d'intégrer les questions de genre dans leurs processus⁶.
4. Le Groupe d'experts est chargé d'élaborer un programme de travail glissant sur deux ans, pour examen à la première session annuelle de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI), et de rendre compte de ses travaux à chacune des sessions du SBI⁷.

II. Trente-neuvième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés

A. Délibérations

5. La trente-neuvième réunion du Groupe d'experts des PMA s'est tenue en ligne du 10 au 12 mars 2021. Au cours de cette réunion, le Groupe d'experts a examiné l'appui direct fourni aux pays dans le cadre des PNA ouverts, des dialogues nationaux sur les PNA et de la formation en ligne des PMA à l'application de l'Accord de Paris ; les directives techniques sur les PNA et les activités du groupe de travail technique sur les PNA ; les questions relatives à l'accès au Fonds vert pour le climat (FVC) et au Fonds pour les PMA ; le suivi des progrès réalisés dans le cadre des PNA ; les lacunes et les besoins liés au processus de formulation et de réalisation des PNA ; l'organisation des Expos PNA et la stratégie à appliquer dans ce domaine ; l'exécution des activités prescrites par la CMA à sa première session. En outre, le Groupe d'experts a élaboré son programme de travail pour 2021-2022 (voir l'annexe II) et a débattu des questions relatives à l'intégration des questions de genre dans ses travaux.
6. Le Groupe d'experts a invité les PMA parties à participer à la réunion et, en particulier, à mener un débat sur leurs priorités et leurs besoins en matière d'appui. Au total, 15 représentants de neuf PMA⁸ ont participé à la réunion. Le Groupe d'experts a aussi invité le FVC, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et ses agents d'exécution, et d'autres organisations compétentes à participer à la réunion pour débattre de l'appui fourni aux PMA. Des représentants de 18 organisations⁹ ont pris part à cette réunion.

¹ Décisions 29/CP.7, 7/CP.9, 4/CP.11, 8/CP.13, 6/CP.16, 5/CP.17, 12/CP.18 et 3/CP.20.

² Décision 19/CP.21, par. 1 et 2.

³ Décision 11/CMA.1, par. 5, 13, 35 et 36 ; décision 19/CMA.1, par. 24.

⁴ Décision 16/CP.24, par. 5 et 6.

⁵ Décision 7/CP.25, par. 3.

⁶ Décision 21/CP.22, par. 14.

⁷ Décision 6/CP.16, par. 3.

⁸ Bangladesh, Bhoutan, Burkina Faso, Malawi, Népal, Ouganda, Sierra Leone, Togo et Zambie.

⁹ Centre africain pour la politique en matière de climat, Banque africaine de développement, Programme de recherche sur les changements climatiques, l'agriculture et la sécurité alimentaire, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), FVC, FEM, Centre

7. Le Groupe d'experts a accueilli Amina Laura Schild (Allemagne) en qualité de nouveau membre représentant les Parties visée à l'annexe II de la Convention, en remplacement d'Erwin Künzi (Autriche). Il a remercié M. Künzi pour sa participation en qualité de membre du Groupe d'experts de 2004 à 2014 et de 2016 à 2020.
8. Le Groupe d'experts a élu les membres du Bureau ci-après :
- a) Kenel Delusca (Haïti), Président ;
 - b) Ram Prasad Lamsal (Népal), Vice-Président ;
 - c) Benon Yassin (Malawi), Rapporteur anglophone ;
 - d) Mery Yaou (Togo), Rapporteuse francophone ;
 - e) Adao Soares Barbosa (Timor-Leste), Rapporteur lusophone.
9. Le Groupe d'experts a chargé les membres ci-après de le représenter dans le cadre de ses activités menées en collaboration avec d'autres organes relevant de la Convention :
- a) Nikki Lulham (Canada) et Hana Hamadalla Mohamed (Soudan), au sein de l'Équipe spéciale du Comité de l'adaptation chargée des PNA ;
 - b) M. Delusca et Ben Siddle (Irlande) dans le cadre des travaux menés avec le Groupe consultatif d'experts et le Comité de Paris sur le renforcement des capacités ;
 - c) M^{me} Yaou et M. Yassin dans le cadre des travaux relevant du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements ;
 - d) Fredrick Manyika (République-Unie de Tanzanie) et M^{me} Mohammed dans le cadre des travaux menés avec le Comité permanent du financement (CPF) ;
 - e) M. Lamsal et M. Siddle dans le cadre des travaux menés avec le Comité exécutif de la technologie (CET) ;
 - f) M. Barbosa et Idrissa Semde (Burkina Faso) au sein de l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie ;
 - g) M^{me} Schild et M. Yassin, au sein du groupe d'experts des pertes autres qu'économiques du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie.
10. Le Groupe d'experts a également nommé M^{me} Yaou coordonnatrice pour les questions de genre.
11. La liste des membres du Groupe d'experts des PMA au 10 mars 2021 figure à l'annexe I.

allemand de services climatiques (GERICS), Agence allemande de coopération internationale (GIZ), Partenariat mondial pour l'eau, Réseau mondial pour les plans nationaux d'adaptation, Centre régional de formation et d'application en agrométéorologie et hydrologie opérationnelle (AGRHYMET), Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, Organisation mondiale de la Santé (OMS) et Organisation météorologique mondiale (OMM). Les représentants du PNUD et du PNUE représentaient également le Programme d'appui mondial aux PNA.

B. État d'avancement du processus de formulation et de réalisation des plans nationaux d'adaptation¹⁰

1. Progrès accomplis par les pays en développement dans le processus de formulation et de réalisation des plans nationaux d'adaptation

12. Le Groupe d'experts des PMA a pris note des progrès que les pays en développement continuaient d'accomplir au titre des différents éléments du processus de formulation et de réalisation des PNA. Il a noté qu'au 31 mars 2021, au moins 126 des 154 pays en développement avaient entrepris des activités relatives à ce processus, 55 d'entre eux bénéficiant d'une aide pour élaborer leur PNA grâce à un financement du Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires du FVC. Il a également noté que 22 pays en développement¹¹ (dont 6 PMA) avaient achevé leur PNA¹² et l'avaient soumis sur la plateforme NAP Central¹³, et que plusieurs pays avaient élaboré et communiqué des stratégies sectorielles et thématiques et d'autres produits pertinents¹⁴.

13. Le Groupe d'experts a noté que les six PMA qui avaient soumis leur PNA au 31 mars 2021¹⁵ avaient aussi élaboré et soumis 13 propositions au total en vue d'obtenir un financement du FVC pour réaliser les activités prioritaires prévues dans leur PNA. Ces propositions concernaient des activités visant à remédier aux risques climatiques dans les domaines de l'agriculture, de l'énergie, de la santé et des ressources en eau. Les propositions du Burkina Faso¹⁶, de l'Éthiopie¹⁷, de Kiribati¹⁸ et du Soudan¹⁹ avaient été approuvées par le FVC aux fins de leur financement. On trouvera des renseignements supplémentaires sur l'ensemble des propositions de ce type et leur état au tableau 2.

2. Progrès en ce qui concerne l'appui fourni

14. En ce qui concerne l'appui financier, le tableau 1 présente l'état des propositions de projets soumises par les pays en développement en vue d'obtenir un financement du FVC (dans le cadre de son programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires), qui peut allouer jusqu'à 3 millions de dollars des États-Unis par pays²⁰, et du Fonds pour les PMA en vue de l'élaboration de leur PNA.

¹⁰ On trouvera dans la présente section un aperçu actualisé de l'état d'avancement du processus visant à formuler et réaliser des PNA. Pour des informations détaillées à ce sujet, voir les rapports de situation annuels, consultables à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/node/747>.

¹¹ Brésil (2016), Burkina Faso (2015), Cameroun (2015), Chili (2017), Colombie (2018), État de Palestine (2016), Éthiopie (2019), Fidji (2018), Grenade (2019), Guatemala (2019), Kenya (2017), Kiribati (2020), Koweït (2021), Paraguay (2020), Sainte-Lucie (2018), Saint-Vincent-et-les Grenadines (2019), Sri Lanka (2016), Soudan (2016), Suriname (2020), Timor-Leste (2021), Togo (2018) et Uruguay (2019). L'année pendant laquelle les pays ont soumis leur PNA est indiquée entre parenthèses.

¹² Comme suite au paragraphe 9 de la décision 3/CP.20 et aux décisions ultérieures.

¹³ <https://www4.unfccc.int/sites/NAPC/Pages/national-adaptation-plans.aspx>.

¹⁴ Voir https://www4.unfccc.int/sites/NAPC/Pages/NAP_output.aspx.

¹⁵ Burkina Faso, Éthiopie, Kiribati, Soudan, Timor-Leste et Togo.

¹⁶ Disponible à l'adresse <https://www.greenclimate.fund/document/africa-hydromet-program-strengthening-climate-resilience-sub-saharan-africa-burkina-faso>.

¹⁷ Disponible à l'adresse : <https://www.greenclimate.fund/document/resilient-landscapes-and-livelihoods-project>.

¹⁸ Disponible à l'adresse : <https://www.greenclimate.fund/document/south-tarawa-water-supply-project>.

¹⁹ Disponible à l'adresse : <https://www.greenclimate.fund/project/sap019> et <https://www.greenclimate.fund/project/fp139>.

²⁰ Voir le paragraphe e) de la décision B.13/09 du Conseil du FVC. Disponible à l'adresse <https://www.greenclimate.fund/boardroom/decisions>.

Tableau 1

État des propositions de projets soumises par des pays en développement en vue d'obtenir un financement du Fonds vert pour le climat et du Fonds pour les pays les moins avancés pour l'élaboration de plans nationaux d'adaptation

<i>Source de financement</i>	<i>Région</i>	<i>Nombre de propositions soumises</i>	<i>Nombre de propositions approuvées ou en voie d'approbation</i>	<i>Nombre de propositions pour lesquelles des fonds ont été décaissés</i>
FVC ^a	Afrique	40 (26)	26 (17)	22 (15)
	Asie-Pacifique	20 (6)	13 (5)	11 (4)
	Europe orientale et Asie centrale	12	11	10
	Amérique latine et Caraïbes	22 (1)	13 (1)	13 (1)
	Total		94 (33)	63 (23)
Fonds pour les PMA ^b	Afrique	7	7	4
	Asie-Pacifique	1	1	-
	Amérique latine et Caraïbes	0	0	-
	Total		8	8

Note : On trouvera un tableau plus détaillé avec les listes des pays soumissionnaires à l'adresse suivante : https://www4.unfccc.int/sites/NAPC/Pages/accessing_funding_for_NAPs.aspx.

^a Chiffres au 31 décembre 2020 ; le premier chiffre concerne l'ensemble des pays en développement, le chiffre relatif aux PMA étant indiqué entre parenthèses.

^b Chiffres au 31 mars 2021 ; un projet mentionné dans les rapports précédents a été annulé en raison d'un changement d'objectif.

15. On trouvera au tableau 2 une liste des propositions de projets soumises au FVC par les six PMA mentionnés au paragraphe 13 ci-dessus afin d'obtenir un financement pour l'exécution des politiques, projets et programmes prévus dans leur PNA. Les projets mentionnés au paragraphe 17 ci-dessous qui sont financés par le Fonds pour les PMA traitent également des priorités en matière d'adaptation associées aux PNA.

16. En ce qui concerne l'appui technique, le Groupe d'experts a continué d'offrir un appui direct aux PMA en vue de les aider à formuler et réaliser plus rapidement leur PNA. Les chapitres III et IV ci-après contiennent des informations détaillées sur l'appui fourni par le Groupe d'experts, y compris par l'intermédiaire du groupe de travail technique sur les PNA. Les informations fournies par des organisations²¹ concernant l'appui technique qu'elles apportent aux PMA figurent à l'annexe III. Plusieurs organisations ont continué de contribuer à l'élaboration de suppléments aux directives techniques sur les PNA²² (voir chap. IV.B.2 ci-dessous).

²¹ CGIAR, FAO, GEO, GERICS, GIZ, Partenariat mondial pour l'eau, Réseau mondial pour les PNA, SLYCAN Trust, FENU, PNUD, UNDRR, PNUE, Commission économique pour l'Afrique de l'ONU, Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), OMS et OMM.

²² Groupe d'experts des PMA. 2012. *Plans nationaux d'adaptation : directives techniques pour le processus des plans nationaux d'adaptation*. Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Disponible à l'adresse <https://www4.unfccc.int/sites/NAPC/Guidelines/Pages/Technical-guidelines.aspx>.

C. État d'avancement des projets d'adaptation dans les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation et stratégies et plans correspondants bénéficiant d'un appui au titre du Fonds pour les pays les moins avancés

17. Le Groupe d'experts a pris note des renseignements communiqués par le secrétariat du FEM concernant l'approbation en décembre 2020 par le Conseil du Fonds spécial pour les changements climatiques et du Fonds pour les PMA de neuf projets de grande envergure (c'est-à-dire recevant plus de 2 millions de dollars É.-U.) dont le financement représentait un montant total de 65 millions de dollars É.-U.²³. Les projets en question, qui relèvent des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation et des stratégies et plans connexes ou qui y sont conformes, portent sur les risques climatiques dans les secteurs de la gestion des catastrophes, des écosystèmes terrestres et côtiers, de la foresterie, des moyens de subsistance, des zones urbaines et périurbaines et des ressources en eau.

18. Le FEM a lancé le premier appel de propositions au titre de son programme Challenge relatif à l'innovation pour l'adaptation en 2019. Le premier cycle du programme a été financé à hauteur de 5 millions de dollars É.-U. par le Fonds pour les PMA et de 5 millions de dollars É.-U. par le Fonds spécial pour les changements climatiques. Neuf projets issus du premier appel de propositions, qui sont régionaux ou mondiaux et qui devraient bénéficier aux PMA concernés, ont été retenus pour un financement²⁴.

²³ Il est prévu de mener ces projets en Afghanistan, au Bénin (deux projets), au Burundi, en Haïti, au Mali, au Népal, au Sénégal et en Sierra Leone.

²⁴ Pour de plus amples informations sur ces neuf projets et des renseignements à jour sur ce programme, voir le document GEF/LDCF.SCCF.29/Inf.04/Rev.01, Disponible à l'adresse <https://www.thegef.org/council-meeting-documents/progress-report-challenge-program-adaptation-innovation-under-special>.

Tableau 2

État des propositions de projets soumises par les PMA en vue d'obtenir un financement du Fonds vert pour le climat pour l'exécution des politiques, projets et programmes prévus dans les plans nationaux d'adaptation au 31 septembre 2021

<i>Pays¹</i>	<i>Titre/description du projet</i>	<i>Partenaire d'exécution/ agent de réalisation</i>	<i>Coût (En millions de dollars É.-U.)</i>	<i>Date de communication de l'étude de principe</i>	<i>Date d'approbation</i>
Burkina Faso	Programme Hydromet en Afrique : Renforcer la résilience climatique en Afrique subsaharienne : projet de pays du Burkina Faso	Banque internationale pour la reconstruction et le développement ; Groupe de la Banque mondiale	22,5	19 janvier 2017	27 mars 2018
	Promouvoir l'irrigation moderne pour améliorer la résilience des populations vulnérables au Burkina Faso	Banque ouest-africaine de développement	8,4	26 février 2018	-
	Renforcer la résilience des populations des municipalités de Koubri et Bakata touchées par les inondations dues aux précipitations et les graves perturbations liées aux changements climatiques en utilisant au Burkina Faso des méthodes de gestion des écosystèmes, des forêts, des ressources en eau et des bassins fluviaux fondées sur l'adaptation	Banque ouest-africaine de développement	9,9	17 février 2018	-
Burkina Faso, Mali et Niger	Programme régional pour la gestion durable des terres et le renforcement de la résilience des communautés rurales et des écosystèmes face aux changements climatiques dans la région du Liptako-Gourma	Banque ouest-africaine de développement	36,1	6 février 2019	-
Fidji, Kiribati , Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Nioué, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga, Tuvalu et Vanuatu	Renforcement des services météorologiques et climatiques en faveur d'un développement résilient des îles du Pacifique	Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement	12	4 août 2018	-
Éthiopie	Projet sur la résilience des paysages et des moyens de subsistance	Groupe de la Banque mondiale	296	22 juin 2018	21 août 2020
Djibouti, Érythrée, Éthiopie , Kenya, Ouganda, Somalie, Soudan et Soudan du Sud	Renforcer les systèmes d'information sur le climat à l'appui de l'adaptation aux changements climatiques dans la grande Corne de l'Afrique au moyen de la coopération régionale	PNUD	14,5	24 mars 2020	-
Kiribati	Projet d'approvisionnement en eau de Tarawa-Sud	Banque asiatique de développement	58,1	26 février 2018	28 nov. 2018

<i>Pays¹</i>	<i>Titre/description du projet</i>	<i>Partenaire d'exécution/ agent de réalisation</i>	<i>Coût (En millions de dollars É.-U.)</i>	<i>Date de communication de l'étude de principe</i>	<i>Date d'approbation</i>
Soudan	Systèmes d'alerte rapide à impact fondés sur les prévisions	PNUE	10	25 nov. 2018	-
	Renforcer la capacité des services de santé primaire ruraux de répondre aux effets préjudiciables des changements climatiques sur la santé	PNUD	25,7	30 avril 2018	-
	Renforcer la résilience face aux changements climatiques au sein des systèmes agricoles et pastoraux traditionnels pluviaux du Soudan	PNUD	40	18 avril 2016	21 août 2020
	Projet d'adaptation et d'atténuation axé sur la production de gomme au Soudan : renforcer la capacité d'adaptation des communautés locales et restaurer le potentiel des puits de carbone dans la ceinture de la gomme arabique en élargissant la Grande muraille verte de l'Afrique	FAO	10	28 avril 2020	13 nov. 2020
Togo	Renforcer la résilience des populations et des écosystèmes vulnérables aux effets des changements climatiques dans le bassin du Mono au Togo	PNUD	16	27 juillet 2019	-

Note : Il s'agit d'une mise à jour du tableau 4 figurant dans le document FCCC/SBI/2020/INF.13.

¹ Pour les projets multinationaux, les pays ayant soumis un PNA sont indiqués en caractères gras.

III. Progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail glissant pour 2020-2021

19. Le Groupe d'experts a pris note des activités ci-après menées à bien ou lancées dans le cadre de son programme de travail glissant pour 2020-2021 à l'appui du processus de formulation et de réalisation des PNA et dans d'autres domaines :

a) Poursuivre les progrès accomplis dans l'appui aux pays concernant la formulation et la réalisation de leur PNA dans le cadre de l'initiative sur les PNA ouverts et avec la participation du groupe de travail technique sur les PNA. Plusieurs études de cas sur les PNA ouverts sont en cours, notamment sur l'appui aux Comores, au Lesotho, au Malawi et à Sao Tomé-et-Principe concernant la formulation de leur PNA, et la participation du Malawi et de la Zambie à l'application du Cadre intégré pour les plans nationaux d'adaptation et les objectifs de développement durable (ODD) en partenariat avec le Partenariat mondial pour l'eau et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR) ;

b) Mener des dialogues nationaux en ligne sur les PNA avec les PMA afin de les aider à atteindre leur objectif d'élaborer un PNA avant la fin 2020 ou peu après. Avec l'appui du secrétariat, le Groupe d'experts a débattu avec les pays des progrès, des objectifs ainsi que des obstacles et des moyens de les surmonter. En conséquence, au moins 15 des 18 PMA qui étaient prioritaires pour bénéficier d'un appui en 2019 sont maintenant en bonne voie pour élaborer leur PNA en 2021²⁵ ;

c) Continuer à suivre les progrès accomplis par les pays en développement dans le processus de formulation et de réalisation des PNA, ainsi que l'appui fourni et reçu, et publier le rapport annuel sur l'état d'avancement des PNA. Les données pour 2020 montrent qu'un nombre croissant de pays donnent la priorité à l'élaboration et à la réalisation de leur PNA, mais les PMA continuent à avoir des difficultés à progresser plus rapidement ;

d) Poursuivre les travaux sur les lacunes et les besoins liés au processus de formulation et de réalisation des PNA²⁶, notamment en inventoriant les lacunes et les besoins au niveau national et en publiant une note technique²⁷ à ce sujet afin d'améliorer l'information s'y rapportant ;

e) Poursuivre la mise au point de modules pour la formation en ligne des PMA à l'application de l'Accord de Paris ;

f) Poursuivre l'élaboration d'un document technique sur les stratégies régionales de planification et de mise en œuvre de l'adaptation, et du quatrième volume de la publication du Groupe d'experts sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'application de mesures d'adaptation dans les PMA, qui porte sur les PNA ;

g) Poursuivre les travaux du groupe de travail technique sur les PNA concernant l'élaboration du supplément intégré aux directives techniques sur les PNA (s'appuyant sur le Cadre intégré pour les plans nationaux d'adaptation et les objectifs de développement durable), l'appui à l'initiative sur les PNA ouverts, le suivi des progrès réalisés dans le cadre des PNA et la recherche de nouveaux domaines dans lesquels il existe des besoins d'appui technique au processus de formulation et de réalisation des PNA ;

²⁵ En 2019, l'Afghanistan, le Burundi, les Comores, Djibouti, l'Érythrée, la Gambie, Haïti, le Lesotho, le Malawi, le Mozambique, Sao Tomé-et-Principe, la Sierra Leone, la République centrafricaine, la Somalie, le Soudan du Sud, le Tchad, le Timor-Leste et le Yémen en étaient aux premiers stades de la formulation de leur PNA et ne bénéficiaient d'aucune assistance immédiate pour les aider à progresser.

²⁶ Comme suite aux décisions 8/CP.24, par. 17, et 7/CP.25, par. 2 à 4.

²⁷ Groupe d'experts des PMA. 2021. *Gaps and needs related to the process to formulate and implement national adaptation plans (NAPs) as mandated through decision 8/CP.24, para. 17*. Bonn : CCNUCC. Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/node/740>.

h) Organiser une réunion en ligne de la plateforme nationale des PNA²⁸ afin de donner la possibilité aux pays en développement de présenter leur PNA, d'indiquer quelles sont leurs priorités en matière d'adaptation et d'expliquer comment ils prévoient de l'appliquer ;

i) Exécuter les activités prescrites par la CMA à sa première session ;

j) Organiser des manifestations de sensibilisation au cours des sessions informelles tenues en 2020 au titre de la Convention afin de communiquer les éléments à retenir de la réunion de bilan du Groupe d'experts en 2020²⁹ et de faire le point sur l'appui apporté par celui-ci aux PMA³⁰.

20. Le Groupe d'experts a noté que les besoins particuliers des PMA et les résultats à atteindre dans le cadre de la formulation de leur PNA se précisaient, notamment en ce qui concernait le contenu des PNA. Il a décidé d'accroître encore son appui en renforçant les activités susceptibles d'aider les PMA qui progressaient plus lentement dans la formulation de leur PNA et de les aider à les réaliser.

IV. Examen des travaux en cours et des prochaines étapes

A. Aide directe aux pays

1. PNA ouverts

21. Le Groupe d'experts a pris note des progrès continus réalisés dans le cadre de l'initiative sur les PNA ouverts, qui vise à fournir un appui complet aux PMA et aux autres pays intéressés concernant la formulation de leur PNA. En outre, il a pris note des études de cas en cours sur les PNA ouverts (voir par. 19 a) ci-dessus).

22. Le Groupe d'experts a également pris note des enseignements suivants tirés des études de cas sur les PNA ouverts :

a) Dans de nombreux cas, une pléthore d'informations détaillées sur les activités et les questions s'y rapportant peuvent être trouvées notamment dans les stratégies et les plans nationaux des PMA, les communications nationales récentes et les propositions soumises au FVC ou au FEM, qui constituent de bonnes sources pour les informations de base figurant dans les PNA ;

b) Souvent, les pays souhaitent élaborer un programme à long terme visant à gérer les questions liées aux changements climatiques (notamment l'adaptation), qui peut être intégré au PNA sous la forme d'un programme prioritaire ;

c) Les études de cas donnent un aperçu des meilleurs moyens de traiter séparément l'évaluation et la planification en matière d'adaptation et de les considérer comme des activités itératives plutôt que séquentielles. L'évaluation doit être continue et porter sur un plus grand nombre de secteurs et de questions à mesure que les activités de recherche s'y rapportant se développent, tandis que la planification concerne les actions prioritaires au cours d'une période donnée ;

d) L'intégration du PNA et des changements climatiques dans la planification du développement national est également un processus continu et doit être envisagée comme un élément clef des programmes nationaux concernant les changements climatiques plutôt que comme une condition préalable à la formulation du premier PNA. Elle devrait être considérée comme l'une des activités essentielles à traiter de manière prioritaire dans le cadre de chaque PNA ;

e) Souvent, de nombreux intervenants différents souhaitent participer et contribuer au PNA, et le PNA ouvert constitue une approche flexible qui permet de prendre en considération un large éventail de contributions. En principe, ces intervenants constituent

²⁸ Voir <https://unfccc.int/event/nap-country-platform-presentation-of-country-national-adaptation-plans>.

²⁹ Voir <https://unfccc.int/node/227958>.

³⁰ Voir <https://unfccc.int/node/257162>.

progressivement des réseaux consacrés aux questions et aux systèmes les plus importants, ce qui améliore considérablement la base de connaissances et de données probantes pouvant être utilisées pour les PNA tout en permettant aux intervenants locaux de participer au processus de formulation et de réalisation des PNA et en réduisant au fil du temps la nécessité de s'appuyer sur les compétences de consultants internationaux pour formuler les PNA et ensuite à les réaliser.

23. Le Groupe d'experts est convenu de suivre les étapes suivantes pour réaliser de nouveaux progrès dans le cadre de l'initiative sur les PNA ouverts :

a) Continuer, dans le cadre du groupe de travail technique sur les PNA, à inciter des organisations à aider les PMA en mettant à leur disposition des données, des informations, ainsi que des outils et des modèles pouvant servir aux travaux d'évaluation des risques et de la vulnérabilité ; faire en sorte que les PNA contiennent des informations pertinentes par rapport à leurs objectifs ; fournir une assistance technique aux PMA en vue de les aider à formuler des PNA et à rédiger des propositions visant à obtenir un financement pour l'exécution des politiques, projets et programmes prévus dans leur PNA ;

b) Établir et tenir à jour une liste d'experts nationaux et régionaux travaillant dans les PMA afin de pouvoir apporter un soutien à la formulation et à la révision régulière des PNA en s'appuyant sur les actions menées au niveau régional ;

c) Continuer à recenser et à partager les bonnes pratiques et les enseignements tirés des études de cas sur les PNA ouverts afin d'aider les PMA à améliorer leurs travaux dans le cadre du processus de formulation et de réalisation des PNA ;

d) Étendre cette initiative afin de pouvoir apporter un appui à un plus grand nombre de pays.

2. Formation des pays les moins avancés à l'application de l'Accord de Paris

24. Le Groupe d'experts a pris note des progrès accomplis dans l'élaboration de la formation en ligne destinée aux PMA sur les moyens efficaces de se repérer parmi les nombreux éléments de l'Accord de Paris et de traiter ces éléments. Les modules de formation en ligne devraient être prêts pour une mise à l'essai avant la fin du mois d'avril 2021, leur lancement étant prévu pour juin 2021.

25. Pour faciliter l'accès des PMA à cette formation, le Groupe d'experts est convenu de la dispenser selon différentes modalités, notamment en proposant des modules en ligne, en organisant des séances de formation en présentiel à l'occasion de manifestations importantes telles que les Expos PNA lorsque cela serait possible, et en faisant en sorte que la formation numérique puisse être suivie hors ligne.

26. Le Groupe d'experts s'est également mis d'accord sur d'autres aspects de la formation, tels que l'évaluation à l'issue de la formation, la délivrance d'un certificat et la collecte d'informations en retour des participants pendant et après la formation afin d'en mesurer l'incidence.

3. Ateliers sur l'élaboration de projets

27. Le Groupe d'experts a débattu d'une stratégie concernant l'organisation d'ateliers en ligne sur l'élaboration de projets, visant à aider les PMA à élaborer et à soumettre des propositions afin de solliciter un financement du FVC pour exécuter les politiques, projets et programmes prévus dans leur PNA. Ces ateliers s'inscrivent dans le cadre d'une des activités prioritaires du Groupe d'experts pour 2020-2021, à savoir aider efficacement tous les PMA à élaborer des propositions et à les soumettre au FVC afin de répondre à au moins un des besoins prioritaires en matière d'adaptation énoncés dans leur PNA³¹.

³¹ Voir FCCC/SBI/2020/14, par. 80 b) et annexe III.

28. Le Groupe d'experts est convenu de suivre les étapes suivantes relatives à l'organisation de ces ateliers :

a) Activités préparatoires visant à aider les pays à recenser et élaborer des idées de projet, à trouver des partenaires d'exécution et recueillir des informations concernant l'élaboration de propositions, et à rassembler des informations pertinentes ;

b) Ateliers virtuels visant à élaborer les sections clefs des notes de cadrage ou des propositions, portant notamment sur le caractère additionnel, la justification climatique et la théorie du changement ;

c) Suite aux ateliers, activités de suivi visant à s'assurer que les pays et leurs partenaires d'exécution progressent bien dans leurs travaux visant à soumettre des propositions au FVC.

29. Le Groupe d'experts a pris note de la collaboration engagée avec les PMA et est convenu de commencer à tenir des ateliers en avril et mai 2021. Il est également convenu d'étudier avec le secrétariat du FVC les possibilités de collaboration et de consultation en vue de l'organisation de ces ateliers.

B. Directives et appui techniques relatifs au processus de formulation et de réalisation des plans nationaux d'adaptation

1. Groupe de travail technique sur les plans nationaux d'adaptation

30. Le groupe de travail technique sur les PNA continue de participer activement à l'élaboration et à la fourniture de directives et d'appuis techniques relatifs au processus de formulation et de réalisation des PNA, et a tenu plusieurs réunions en ligne depuis septembre 2020 pour progresser dans ses travaux. En particulier, il s'est réuni pour débattre des éléments à inclure dans les PNA pour que leurs différents objectifs puissent être atteints ; du supplément intégré aux directives techniques sur les PNA (s'appuyant sur le Cadre intégré pour les PNA et les ODD) ; des mises à jour et des enseignements tirés de l'initiative sur les PNA ouverts ; de la cohérence et de la synergie de ses activités d'appui ; de la conception des ateliers sur l'élaboration de projets à l'intention des PMA ; des contributions au quatrième volume de la publication du Groupe d'experts sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'application de mesures d'adaptation dans les PMA. Des débats plus ciblés ont été menés en petits groupes afin de progresser dans les travaux visant à aider les pays à formuler leur PNA et dans les activités relatives au supplément intégré.

31. À sa réunion technique du 8 mars 2021, le groupe de travail technique a tenu des débats et formulé des recommandations³² sur plusieurs sujets, parmi lesquels notamment : les données et les scénarios climatiques utilisés pour les PNA, le supplément intégré, l'examen des projets de PNA, le suivi des progrès réalisés dans les PNA et les enseignements tirés dans ce domaine, ainsi que la formation, l'éducation, les activités de recherche et le rôle de la jeunesse en ce qui concerne les PNA. Le Groupe d'experts a pris note des recommandations du groupe de travail technique.

2. Suppléments aux directives techniques sur les plans nationaux d'adaptation

32. Le Groupe d'experts a pris note des derniers suppléments aux directives techniques sur les PNA publiés par la FAO³³ et l'OMS³⁴.

³² Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/273711>.

³³ Brugere C. et De Young C., 2020. *Addressing Fisheries and Aquaculture in National Adaptation Plans – Supplement to the UNFCCC NAP Technical Guidelines*. Rome : FAO. Disponible à l'adresse <http://www.fao.org/documents/card/en/c/ca2215en> ; et Meybeck A., Gitz V., Wolf J., et al., 2020. *Addressing forestry and agroforestry in National Adaptation Plans: Supplementary guidelines*. Rome : FAO. Disponible à l'adresse <http://www.fao.org/documents/card/en/c/cb1203en>.

³⁴ Savage A., Villalobos Prats E. et Campbell-Lendrum D., 2021. *Quality criteria for health national adaptation plans*. Genève : OMS. Disponible à l'adresse <https://www.who.int/publications/i/item/quality-criteria-health-national-adaptation-plans>.

33. D'autres suppléments devraient être publiés en 2021 sur les sujets suivants :
- a) La mise en place de l'agriculture numérique à l'appui de l'adaptation, par le Programme de recherche sur les changements climatiques, l'agriculture et la sécurité alimentaire ;
 - b) L'intégration dans les PNA des données d'observation de la Terre et de la télédétection, par GEO ;
 - c) La promotion des synergies et de la cohérence entre l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe dans le contexte des PNA, par l'UNDRR ;
 - d) Les solutions fondées sur la nature, par le PNUD et le PNUE ;
 - e) La place des services d'information sur le climat dans les PNA, par l'OMM.
34. Le groupe de travail technique sur les PNA continue de progresser dans l'élaboration d'un supplément intégré (en s'appuyant sur le Cadre intégré pour les PNA et les ODD) dans le but de rassembler, dans la mesure du possible, les informations figurant dans les différents suppléments dans un seul guide cohérent. Les prochaines étapes ci-après concernant l'élaboration de ce supplément intégré ont déjà été définies :
- a) Élaborer un supplément interactif en ligne (un navigateur permettant de rechercher les différents suppléments) afin de faciliter la mise à jour à mesure que de nouveaux suppléments sont disponibles ; le groupe de travail a toutefois proposé de prendre aussi en considération ce qui est le plus pratique pour les PMA et les autres pays en ce qui concerne le format ;
 - b) Mettre à l'essai l'application de ce supplément et tester sa facilité d'utilisation pour les pays qui sont occupés à formuler leur PNA ;
 - c) Mettre en commun les ressources techniques des organisations qui ont publié des suppléments afin de promouvoir les résultats des travaux sur ce supplément intégré.
35. La plupart des organisations qui ont publié des suppléments mènent également des activités visant à faciliter leur application et partageront avec le Groupe d'experts des éléments d'information à ce sujet.

3. Plateforme NAP Central

36. En tant que principal répertoire des PNA soumis par les pays en développement, la plateforme NAP Central contenait 22 PNA au 31 mars 2021. Le Groupe d'experts et les organisations ont débattu des moyens de présenter sur la plateforme NAP Central les autres éléments du processus de formulation et de réalisation des PNA, en particulier les progrès accomplis.
37. La plateforme devrait être développée de manière à présenter, en plus des PNA qui ont été soumis, les activités menées par les pays dans le cadre du processus de formulation et de réalisation des PNA. Toutes les organisations partenaires et tous les pays sont invités à continuer à partager des informations sur leurs différents produits pertinents résultant de ce processus.
38. La plateforme NAP central est en cours d'amélioration afin d'en faciliter l'utilisation par les pays ayant besoin d'aide pour formuler et réaliser leur PNA.

C. Accès au financement

1. Fonds vert pour le climat

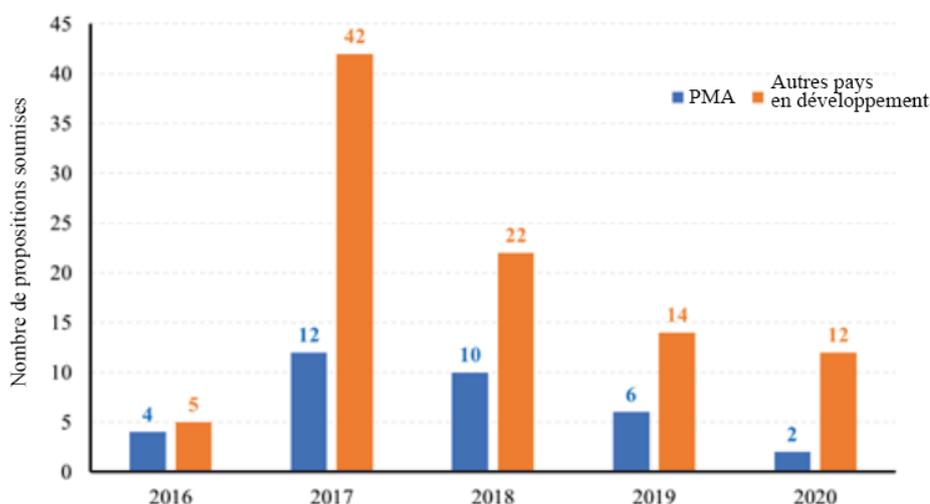
39. Au 31 décembre 2020, 13³⁵ des 47 PMA devaient encore élaborer ou soumettre des propositions visant à obtenir un financement auprès du FVC, dans le cadre de son programme

³⁵ Afghanistan, Cambodge, République centrafricaine, Gambie, Kiribati, République démocratique populaire lao, Mozambique, Sénégal, Sierra Leone, Îles Salomon, Timor-Leste, Togo et Yémen.

d'appui à la planification et aux activités préparatoires, qui est accessible depuis 2016, pour formuler leur PNA. La figure 1 présente le nombre de propositions de planification de PNA que les pays en développement soumettent au FVC chaque année depuis 2016.

Figure 1

Nombre de propositions soumises par les pays en développement sollicitant auprès du Fonds vert pour le climat un financement dans le cadre du Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires au titre des plans nationaux d'adaptation pour la période 2016-2020



40. Le Groupe d'experts a constaté que le nombre de propositions soumises par les PMA en vue d'obtenir un financement pour la mise en œuvre de projets et de programmes d'adaptation prioritaires associés à leur PNA était faible, alors qu'il souhaitait recevoir davantage de propositions dans ce domaine. Il a également constaté que cette situation était liée à plusieurs obstacles, notamment aux capacités restreintes des pays concernés d'élaborer des propositions de projets. Il a en outre constaté qu'au 31 mars 2021, 12 des 47 entités nationales à accès direct accréditées dans les pays en développement se trouvaient dans les PMA (voir le tableau 3).

41. Le Groupe d'experts a examiné ses activités visant à aider efficacement tous les PMA à élaborer et à soumettre une proposition au FVC pour répondre à au moins un de leurs besoins prioritaires en matière d'adaptation. Il a pris note des préparatifs des ateliers de conception de projets.

42. Le Groupe d'experts est convenu d'examiner plus avant avec le secrétariat du FVC la manière d'aider les PMA à surmonter les difficultés à obtenir un financement auprès du FVC pour la formulation et la réalisation de leur PNA.

Tableau 3

Entités à accès direct des pays les moins avancés accréditées auprès du Fonds vert pour le climat au 31 mars 2021

Entité accréditée	Pays	Taille des projets visée par l'accréditation ^a
Centre de promotion des énergies alternatives	Népal	Petite
Fonds d'affectation spéciale pour la préservation de l'environnement au Bhoutan	Bhoutan	Moyenne
CRDB Bank PLC	République-Unie de Tanzanie	Moyenne, micro et petite

<i>Entité accréditée</i>	<i>Pays</i>	<i>Taille des projets visée par l'accréditation^a</i>
Banque de développement de la Zambie	Zambie	Moyenne
Centre de surveillance écologique	Sénégal	Micro
Infrastructure Development Company Limited	Bangladesh	Micro
Ministère de l'environnement	Rwanda	Petite
Ministère des finances	Éthiopie	Petite
Ministère de l'eau et de l'environnement	Ouganda	Petite
Secrétariat du Comité national pour le développement démocratique infranational	Cambodge	Micro
Fonds national pour l'environnement et le climat	Bénin	Micro
Fondation Palli Karma-Sahayak	Bangladesh	Moyenne

^a Les entités accréditées ne peuvent soumettre des propositions de financement que pour des projets dont le montant ne dépasse pas celui pour lequel elles ont été accréditées ; par exemple, les entités accréditées pour des projets de taille « moyenne » peuvent soumettre des propositions de financement pour des projets ou des activités de programme de taille « moyenne », « petite » ou « micro », mais pas pour des projets ou des activités de programme de grande dimension (micro = jusqu'à 10 millions de dollars É.-U. ; petite = jusqu'à 50 millions de dollars É.-U. ; moyenne = jusqu'à 250 millions de dollars É.-U. ; grande = 250 millions de dollars É.-U. ou plus).

2. Fonds pour les pays les moins avancés

43. Le Groupe d'experts a pris note des informations fournies par le secrétariat du FEM selon lesquelles plusieurs PMA n'avaient pas encore obtenu de financement auprès du Fonds pour les PMA au cours de la septième période de reconstitution des ressources du FEM, qui devait s'achever en 2022 (voir la figure 2), chaque PMA pouvant avoir accès à un maximum de 10 millions de dollars É.-U. sur un plafond global de 50 millions de dollars. Le secrétariat du FEM a précisé qu'il travaillait avec le Président du Groupe des PMA pour sensibiliser ces pays – en particulier ceux qui avaient eu le moins accès au financement total du Fonds pour les PMA ou qui n'avaient reçu aucune ressource de ce Fonds au cours des deux dernières années – aux possibilités d'élaborer et de soumettre des propositions de financement au titre du Fonds en fonction de leurs priorités et besoins nationaux.

44. Le Groupe d'experts a également pris note des informations fournies par le secrétariat du FEM concernant l'accès aux ressources du Fonds :

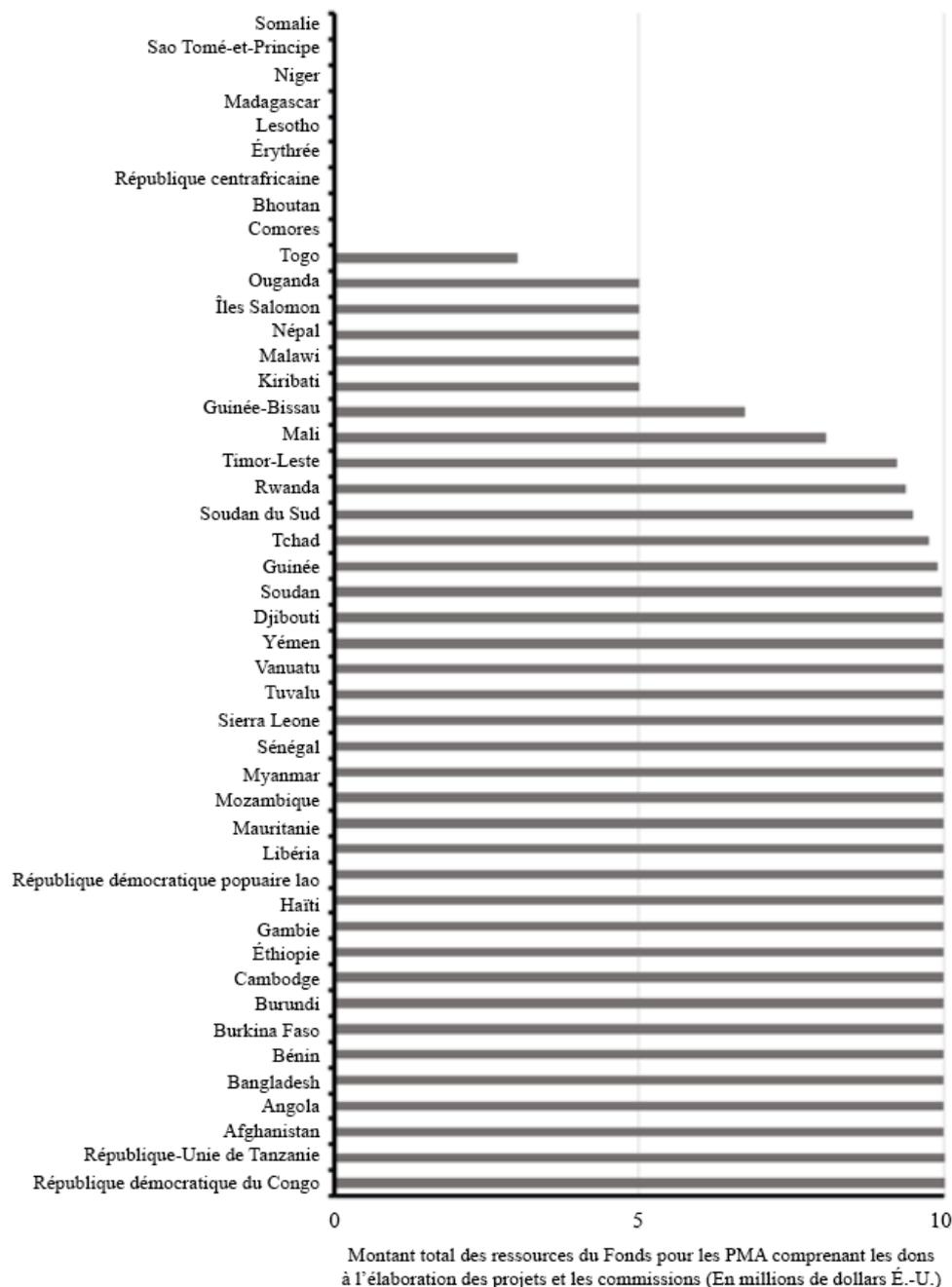
a) Le prochain programme de travail du Fonds pour les PMA (y compris les propositions de projets visant à obtenir un financement auprès du Fonds) sera examiné par le Conseil du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial pour les changements climatiques en juin 2021, la date limite de soumission des propositions de projets étant fixée au 31 mars 2021 ;

b) Un deuxième appel de propositions au titre de son programme Challenge relatif à l'innovation pour l'adaptation devrait être lancé en 2021 ;

c) Le FEM a engagé des consultations sur l'élaboration d'un projet de stratégie de programmation pour la huitième période de reconstitution de ses ressources.

45. Le Groupe d'experts est convenu de continuer à travailler avec le secrétariat du FEM pour sensibiliser les PMA et les parties prenantes aux derniers faits nouveaux concernant l'accès aux ressources du Fonds pour les PMA.

Figure 2
Financements obtenus par les pays les moins avancés auprès du Fonds pour les pays les moins avancés au cours de la septième période de reconstitution des ressources du Fonds pour l’environnement mondial (2018-2022) au 31 mars 2021



Source : Données extraites du document GEF/LDCF.SCCF.29/03/Rev.01 du FEM. Disponible à l’adresse <https://www.thegef.org/council-meetings/lcdfsccf-council-meetings-29>.

D. Expos PNA

46. Le Groupe d’experts a constaté qu’il n’était pas possible d’organiser une Expo PNA en présentiel en 2021 en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19. Il a pris note des manifestations techniques suivantes qui s’étaient déroulées virtuellement et qui auraient normalement été organisées dans le cadre de l’Expo PNA :

- a) Plateforme nationale du PNA, le 29 octobre 2020³⁶ ;
- b) Webinaire des champions des PNA sur la promotion de l'adaptation par les PNA, le 14 octobre 2020³⁷ ;
- c) Dialogues nationaux sur les PNA en cours avec les PMA ;
- d) Réunions de travail du groupe de travail technique sur les PNA pour faire avancer ses travaux.

47. Le Groupe d'experts a également constaté que de multiples facteurs rendaient difficile la participation effective des PMA aux manifestations virtuelles, notamment la connectivité à Internet, les fuseaux horaires et les contraintes liées à toute participation virtuelle. Il est convenu de tenir compte de ces problèmes pour décider des manifestations à organiser en ligne en 2021.

E. Suivre les progrès accomplis dans le cadre des plans nationaux d'adaptation et des études de cas nationales

48. Le Groupe d'experts suit les progrès accomplis par les pays en développement ainsi que l'appui fourni et reçu dans le processus de formulation et de réalisation des PNA par différents moyens, notamment grâce à un outil de suivi hors ligne, à un questionnaire en ligne sur les PNA et au profilage des pays. Les informations recueillies par le Groupe d'experts sont publiées dans le rapport annuel sur l'état d'avancement de ce processus qui est adressé au SBI à la fin de chaque année.

49. Le Groupe d'experts a pris note du processus de suivi des progrès accomplis et a examiné la manière d'améliorer la collecte de données en incorporant de nouveaux paramètres et en élargissant la synthèse des données pour montrer les tendances des principaux indicateurs de résultats.

50. Le Groupe d'experts est convenu que les actions suivantes devraient être menées avec l'appui du groupe de travail technique sur les PNA :

- a) Collaborer avec différentes organisations qui soutiennent les PMA pour améliorer la collecte de données et accroître ainsi les paramètres et les pays visés ;
- b) Améliorer l'outil de suivi afin d'incorporer des critères de mesure des résultats et des incidences et une évaluation de l'adéquation et de l'efficacité des progrès accomplis dans le processus de formulation et de réalisation des PNA et dans l'appui ;
- c) Accroître les efforts visant à incorporer des résumés des profils nationaux dans les PNA, et recenser comment ces informations peuvent être utilisées pour aider à suivre et à évaluer les PNA et les besoins des PMA en matière d'adaptation.

51. Le Groupe d'experts a également pris note des dialogues en cours avec les PMA sur les progrès accomplis dans la formulation et/ou la réalisation des PNA, les obstacles et les besoins spécifiques et les moyens d'y répondre. Il a pris note des progrès accomplis par les 18 PMA mentionnés au paragraphe 19 b) ci-dessus, que l'on devait aider en priorité à collecter et à exploiter les informations disponibles pour élaborer leur premier PNA, conformément à l'objectif visant à ce que tous les PMA produisent leur premier PNA d'ici à fin 2020 ou peu après. Il est convenu de poursuivre le dialogue avec les PMA pour les aider à avancer dans la formulation de leur PNA.

³⁶ Voir <https://unfccc.int/node/253935>.

³⁷ Voir <https://unfccc.int/node/253972>.

F. Lacunes et besoins liés au processus de formulation et de réalisation des plans nationaux d'adaptation

52. Le Groupe d'experts a poursuivi son examen des mandats confiés par la COP, à savoir examiner les lacunes et les besoins liés au processus de formulation et de réalisation des PNA et les moyens d'y remédier³⁸, et donner des renseignements à ce sujet dans ses rapports³⁹.

53. Le Groupe d'experts a pris note des activités prioritaires de son programme de travail visant à combler ces lacunes et ces besoins, notamment :

a) Renforcer l'appui fourni aux PMA grâce à l'initiative sur les PNA ouverts et aux dialogues nationaux sur les PNA afin que ces pays puissent formuler leur PNA le plus rapidement possible ;

b) Organiser des ateliers de conception de projets pour aider les PMA à mettre en œuvre les priorités énoncées dans leur PNA ;

c) Élargir l'éventail des outils techniques, y compris ceux liés aux approches régionales, qui sont disponibles pour aider les pays à répondre à leurs besoins en matière d'adaptation.

54. Le Groupe d'experts est convenu d'appliquer d'autres approches pour répondre aux lacunes et aux besoins, notamment en aidant les PMA à recenser les besoins nationaux en matière d'activités spécifiques et les moyens d'y répondre, et en renforçant la sensibilisation des sources d'appui au processus de formulation et de réalisation des PNA.

G. Suite donnée aux mandats confiés par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris à sa première session

55. Le Groupe d'experts a examiné les progrès réalisés dans l'exécution des activités suivantes que la CMA lui avait confiées à sa première session :

a) Établir des rapports de synthèse sur des thèmes spécifiques de l'adaptation, en mettant l'accent sur les enseignements tirés et les bonnes pratiques suivies dans les pays en développement parties⁴⁰ ;

b) Contribuer à l'élaboration de méthodes visant à examiner l'adéquation et l'efficacité de l'adaptation et de l'appui en continuant de compiler les méthodes actuelles⁴¹ ;

c) Établir, en vue de l'évaluation technique figurant dans le bilan mondial, un rapport de synthèse dans son domaine de compétence⁴².

56. En ce qui concerne les rapports de synthèse sur des thèmes spécifiques de l'adaptation, le Groupe d'experts a pris note de l'élaboration en cours du quatrième volume de sa publication sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'application de mesures d'adaptation dans les PMA, (voir le paragraphe 59 a) ci-dessous).

57. En ce qui concerne les méthodes d'examen de l'adéquation et de l'efficacité de l'adaptation et de l'appui, le Groupe d'experts est tombé d'accord sur les étapes suivantes, en attendant une discussion plus approfondie avec le Comité de l'adaptation et le CPF :

a) Débattre avec le Comité de l'adaptation de la voie à suivre pour les travaux techniques sur l'élaboration de méthodes d'examen de l'adéquation et de l'efficacité de l'adaptation et de l'appui, mentionnées au paragraphe 14 c) de l'article 7 de l'Accord de Paris ;

³⁸ Décision 8/CP.24, par. 17.

³⁹ Décision 7/CP.25, par. 2 à 4.

⁴⁰ Décision 11/CMA.1, par. 13.

⁴¹ Décision 11/CMA.1, par. 35.

⁴² Décision 19/CMA.1, par. 24.

b) Continuer à compiler, sur le portail de connaissances sur l'adaptation, les méthodes suivies pour examiner l'adéquation et l'efficacité de l'adaptation et de l'appui, en mettant l'accent sur les méthodes applicables aux PMA ;

c) Étudier avec le Comité de l'adaptation la possibilité d'établir un groupe d'experts thématique pour susciter, à partir des précédents travaux du Comité de l'adaptation et du Groupe d'experts des PMA, des éclairages et des idées sur l'examen de l'adéquation et de l'efficacité de l'adaptation et de l'appui dans le contexte du paragraphe 14 c) de l'article 7 de l'Accord de Paris. Le Groupe d'experts a élaboré un projet de mandat du groupe d'experts thématique proposé qui sera examiné avec le Comité de l'adaptation et le CPF ;

d) Le secrétariat publiera l'annexe à la note d'information élaborée par le Comité de l'adaptation et le Groupe d'experts des PMA sur ces méthodes, après examen final, en tant que support de connaissances.

58. En ce qui concerne le rapport de synthèse de la composante « évaluation technique » du bilan mondial, le Groupe d'experts a examiné un projet de plan portant sur : les progrès que les pays en développement avaient accomplis dans la formulation et la réalisation de leur PNA ; l'appui nécessaire, fourni et reçu ; le partage de l'expérience acquise, des bonnes pratiques suivies et des enseignements à retenir ; les possibilités, les difficultés, les lacunes et les besoins. Le rapport de synthèse, qui s'appuiera sur les travaux menés par le Groupe d'experts et sur les contributions des PMA et des organismes et organisations concernés, devrait être achevé d'ici à mars 2022.

H. Publications et documents techniques

59. Le Groupe d'experts a pris note des progrès accomplis dans l'élaboration des publications et des documents techniques suivants :

a) Le quatrième volume de sa publication sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'application de mesures d'adaptation dans les PMA. Le Groupe d'experts a pris note des contributions reçues de diverses organisations sur les meilleures pratiques et les enseignements à prendre en compte, sur les études de cas pertinentes et sur les critères qui pourraient servir à choisir les meilleures pratiques et les enseignements à prendre en compte, et finalisera la publication après avoir intégré ces contributions ;

b) Un document technique sur les approches régionales de la planification de l'adaptation, qui est en cours de traitement préalable à la publication ;

c) Une publication informative établie à partir du rapport annuel de 2020 sur l'état d'avancement du processus de formulation et de réalisation des PNA⁴³. Elle comprendra une présentation graphique détaillée des progrès accomplis dans ce domaine.

I. Intégration des questions de genre dans les travaux du Groupe d'experts des pays les moins avancés

60. Le Groupe d'experts a pris note des directives et de l'appui techniques dont les PMA continuaient de bénéficier pour renforcer la prise en compte des questions de genre dans l'adaptation, notamment en facilitant l'application de la boîte à outils pour un processus d'élaboration et de mise en œuvre de PNA qui répond aux questions de genre, produite conjointement avec le Comité de l'adaptation et le Réseau mondial pour les PNA⁴⁴.

⁴³ FCCC/SBI/2020/INF.13.

⁴⁴ Réseau mondial pour les PNA et CCNUCC. 2019. *Boîte à outils pour un processus d'élaboration et de mise en œuvre de plans nationaux d'adaptation (PNA) qui répond aux questions de genre*. A. Dazé et C. Church (dir. publ.). Winnipeg, Manitoba, Canada : Institut international du développement durable. Disponible à l'adresse <https://www4.unfccc.int/sites/NAPC/Documents/Supplements/napgn-fr-2019-toolkit-for-a-gender-responsive-process-to-formulate-and-implement-naps.pdf>.

61. Le Groupe d'experts est convenu de continuer à surveiller la participation des femmes à ses manifestations afin de recenser les tendances et d'envisager de nouvelles améliorations si nécessaire⁴⁵. Le tableau 4 fournit des statistiques sur la participation aux réunions récentes du Groupe d'experts.

Tableau 4

Participation aux réunions récentes du Groupe d'experts des pays les moins avancés

<i>Réunion</i>	<i>Nombre total de participants</i>	<i>Participant(e)s (En %)</i>	<i>Participant(e)s (En %)</i>
Trente-septième réunion, 6-8 février 2020	24	46	54
Réunion de bilan, 10-12 février 2020	66	27	73
Trente-huitième réunion, 17-21 août 2020	64	45	55
Trente-neuvième réunion, 10-12 mars 2021	59	42	58

J. Collaboration avec d'autres organes relevant de la Convention et de l'Accord de Paris

62. Le Groupe d'experts a pris note des activités ci-après, qui étaient menées en collaboration avec d'autres organes et dans le cadre d'autres processus relevant de la Convention et de l'Accord de Paris :

a) Suite donnée aux mandats confiés dans la décision 11/CMA.1, en collaboration avec le Comité de l'adaptation, et poursuite de la participation à l'Équipe spéciale du Comité sur les PNA ;

b) Dialogue avec les organisations partenaires du programme de travail de Nairobi dans le cadre des travaux sur les PNA et des activités complémentaires inscrites à ce programme ;

c) Contribution aux travaux du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie, notamment dans le cadre de son équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population et de son groupe d'experts des pertes autres qu'économiques ;

d) Coopération avec le Groupe consultatif d'experts concernant la formation à l'évaluation de la vulnérabilité et d'autres aspects de l'adaptation ;

e) Contribution aux travaux du Comité de Paris sur le renforcement des capacités en matière de cohérence et de coordination des activités de renforcement des capacités ;

f) Collaboration avec le Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones en ce qui concerne l'intégration des connaissances autochtones et traditionnelles dans la formulation et la réalisation des PNA ;

g) Coopération avec le Comité exécutif de la technologie dans le domaine des technologies d'adaptation ;

h) Association de tous les organismes concernés à l'élaboration de la formation virtuelle à l'intention des PMA sur l'application de l'Accord de Paris.

63. Le Groupe d'experts a décidé de continuer de participer à ces activités de collaboration, notamment par la présence active de ses membres mentionnés au paragraphe 9 ci-dessus.

K. Dialogue avec des représentants des pays les moins avancés et des organisations compétentes

64. Le Groupe d'experts a demandé aux représentants des PMA présents à la réunion de conduire un débat sur les priorités et les besoins des PMA en matière d'appui.

⁴⁵ Comme suite à la décision 21/CP.22, par. 14.

Les représentants ont également été invités à contribuer aux discussions sur d'autres sujets lors de la réunion.

65. Les représentants des PMA ont fait part des principales priorités de leurs pays en ce qui concerne l'appui technique que le Groupe d'experts devrait apporter, qui devrait consister à :

a) Veiller à ce que l'on aide tous les PMA à finaliser d'urgence leur PNA et à commencer à le réaliser ;

b) Aider les PMA à élaborer des projets pouvant être financés en renforçant leurs capacités et en leur donnant accès à l'appui fourni par différentes organisations ;

c) Mobiliser, notamment par l'intermédiaire du groupe de travail technique sur les PNA, l'appui aux PMA dans des domaines essentiels, tels que l'élaboration de solutions d'adaptation efficaces pour les principaux risques et systèmes, de données et d'outils, et la mesure des résultats des mesures d'adaptation ;

d) Lancer la formation virtuelle destinée aux PMA concernant l'application de l'Accord de Paris.

66. Les représentants des PMA ont souligné que leurs pays étaient résolus à formuler et à réaliser leur PNA et étaient impatients de le faire malgré les difficultés persistantes. Ils ont exprimé leur soutien à l'initiative sur les PNA ouverts et ont demandé au Groupe d'experts de veiller à ce que tous les PMA reçoivent une aide pour formuler et réaliser leur PNA dans le cadre de cette initiative. Les représentants ont précisé que l'accès au FVC restait problématique pour les PMA, et que la dépendance à l'égard des entités internationales accréditées limitait le renforcement des capacités nationales, aggravant ainsi le manque de planification et d'accès direct au FVC.

67. Les représentants des PMA ont également estimé que la participation de leur pays aux plateformes virtuelles posait des problèmes particuliers, ce dont il devrait être tenu compte, et que des mesures adéquates devraient être prises pour permettre leur participation virtuelle selon que de besoin.

68. En outre, le Groupe d'experts a dialogué avec les représentants des organisations présentes à la réunion en particulier sur les questions suivantes : comment aider les PMA à accéder aux ressources financières du FVC et du Fonds pour les PMA, les directives techniques sur les PNA et les travaux du groupe de travail technique sur les PNA, le suivi des progrès accomplis dans le domaine des PNA, ainsi que les faits nouveaux concernant l'apport d'un appui aux PMA au sujet de leur PNA. Il a invité les organisations à mettre en évidence les principales activités menées en 2021 pour aider les PMA à formuler et à réaliser leur PNA (voir l'annexe III).

69. Les représentants ont exprimé la volonté des organisations de soutenir le Groupe d'experts dans l'organisation des ateliers de conception de projets et de travailler avec les pays pour mettre au point leurs propositions.

V. Programme de travail du Groupe d'experts des pays les moins avancés pour 2021-2022

70. Le projet de programme de travail du Groupe d'experts pour la période 2021-2022 figure à l'annexe II.

71. Le programme de travail est conforme aux activités prioritaires suivantes, qui sont précisées dans le rapport sur la trente-huitième réunion du Groupe d'experts⁴⁶ :

a) Renforcer l'appui direct aux PMA qui n'ont pas encore formulé de PNA afin de les aider à atteindre leur objectif de soumettre leur premier PNA avant fin 2021 ;

⁴⁶ FCCC/SBI/2020/14, par. 80.

b) Aider efficacement tous les PMA à élaborer une proposition et à la soumettre au FVC afin de répondre à au moins un des besoins prioritaires en matière d'adaptation énoncés dans leur PNA ;

c) Mener à bien les activités qui sont en voie d'achèvement.

72. Le programme de travail tient compte de la pandémie de COVID-19 en cours et de ses incidences sur l'exécution des activités.

Annexe I

Liste des membres du Groupe d'experts des pays les moins avancés au 10 mars 2021

Adao Soares Barbosa	Timor-Leste
Kenel Delusca	Haïti
Sonam Lhaden Khandu	Bhoutan
Ram Prasad Lamsal	Népal
Nikki Lulham	Canada
Fredrick Manyika	République-Unie de Tanzanie
Hana Hamadalla Mohamed	Soudan
Amina Laura Schild	Allemagne
Idrissa Semde	Burkina Faso
Ben Siddle	Irlande
Mery Yaou	Togo
Benon Yassin	Malawi
Choi Yeeting	Kiribati

Annexe II

Programme de travail pour 2021-2022 du Groupe d'experts des pays les moins avancés

a) Renforcer l'appui direct aux PMA afin de leur permettre d'atteindre leur objectif de soumettre leur premier PNA en 2021 :

- i) Continuer d'aider les PMA à formuler leur premier PNA en 2021 dans le cadre de l'initiative sur les PNA ouverts et des relations directes entretenues avec les équipes de pays et les organisations compétentes ;
- ii) Mettre à la disposition des PMA des données et des informations ou des sources de données et d'informations susceptibles de remédier à leurs lacunes, ainsi que des approches, des outils et des modèles leur permettant de mener les travaux d'évaluation des risques et de la vulnérabilité dans le cadre des PNA ;
- iii) Continuer de conseiller les PMA pour faire en sorte que leur PNA contienne des informations pertinentes par rapport à leurs objectifs, par exemple les informations nécessaires pour soumettre au FVC des propositions de projets et de programmes, et des informations conformes aux prescriptions en matière d'établissement de rapports sur l'adaptation ;

b) Aider efficacement tous les PMA à élaborer une proposition et à la soumettre au FVC afin de répondre à au moins une des priorités en matière d'adaptation énoncées à leur PNA :

- i) Organiser en 2021 des ateliers de conception de projets pour les PMA, si possible avec les partenaires d'exécution qu'ils ont choisis, afin de lancer l'élaboration de notes conceptuelles pour les propositions à soumettre au FVC pour que celui-ci finance la mise en œuvre des priorités en matière d'adaptation énoncées dans leur PNA ;
- ii) Poursuivre l'idée de renforcer l'aide à la rédaction apportée aux PMA afin de faciliter l'élaboration de propositions visant à obtenir un financement pour la réalisation de leur PNA ;

c) Apporter un appui aux PMA afin de leur permettre d'instaurer un processus itératif et efficace de formulation et de réalisation de leur PNA, en prenant dûment en considération les deux objectifs de ce processus et les lignes directrices énoncées dans la décision 5/CP.17 :

- i) Produire des supports d'information qui expliquent les bonnes pratiques permettant d'atteindre l'objectif visant à intégrer les PNA dans les plans nationaux de développement ;
- ii) Aider les PMA à prendre en considération toutes les lignes directrices du processus de formulation et de réalisation des PNA selon des modalités pertinentes ;
- iii) Actualiser l'outil de suivi et d'évaluation des progrès, de l'efficacité et des lacunes afin que les pays puissent l'utiliser également pour évaluer les résultats et les effets des mesures d'adaptation prises dans le cadre des PNA, en s'appuyant sur les meilleures données scientifiques et les meilleurs outils disponibles ;
- iv) Continuer d'appliquer l'outil de suivi et d'évaluation des progrès, de l'efficacité et des lacunes dans le cadre du processus de formulation et de réalisation des PNA au moyen du rapport annuel sur l'état d'avancement des PNA ;
- v) Aider les PMA à appliquer d'autres systèmes de suivi et d'évaluation si nécessaire ;
- vi) Aider les PMA à documenter leurs résultats, ainsi que l'expérience acquise et les enseignements tirés dans la formulation et la réalisation des PNA ;

d) Continuer à améliorer les directives techniques sur les PNA, notamment en élaborant de nouvelles méthodes d'adaptation fondées sur les risques, en s'appuyant sur les travaux de tous les partenaires d'exécution dans le cadre du groupe de travail technique sur les PNA :

- i) Établir la version finale du document technique sur les démarches régionales en matière de planification de l'adaptation ;
- ii) Compiler des informations sur la manière dont les suppléments aux directives techniques sur les PNA sont utilisés pour promouvoir les bonnes pratiques ;
- iii) Finaliser le supplément intégré aux directives techniques sur les PNA, en établissant une correspondance appropriée avec les suppléments disponibles et en incorporant les approches émergentes fondées sur les risques pour la planification de l'adaptation, comme celles du Canada et de la Nouvelle-Zélande, afin d'améliorer la qualité des résultats de l'évaluation de l'adaptation à consigner dans les PNA ;
- iv) Mettre à l'essai le supplément intégré dans le cadre des études de cas sur les PNA ouverts ;
- v) Associer les organisations concernées au renforcement de l'appui technique dans les domaines essentiels à l'avancement du processus de formulation et de réalisation des PNA, tels que les données et les scénarios climatiques, les directives, l'évaluation des risques et de la vulnérabilité, l'élaboration et l'examen des projets de PNA, le suivi de l'avancement des PNA et les domaines transversaux tels que la formation, l'éducation, la recherche et la jeunesse ;
- vi) Étudier les moyens de créer des synergies entre les mesures d'adaptation aux changements climatiques et les mesures de relance après la pandémie de COVID-19 et les exploiter, et tirer des enseignements de l'expérience de l'évaluation et de la gestion des risques ;

e) Continuer à suivre et à contrôler les progrès accomplis dans la formulation et la réalisation des PNA, notamment les données d'expérience des pays et les difficultés rencontrées au cours de ce processus, avec l'aide du groupe de travail technique sur les PNA :

- i) Continuer d'appréhender les progrès et les problèmes liés au processus de formulation et de réalisation des PNA et présenter les résultats obtenus grâce à l'outil de suivi des PNA sur la plateforme NAP Central ;
- ii) Compiler les informations résultant des PNA et de leur réalisation, ainsi que d'autres produits connexes, afin de soutenir l'analyse des progrès, des résultats et de l'apprentissage et à d'autres fins telles que l'examen de l'adéquation et de l'efficacité de l'adaptation et de l'appui ;
- iii) Améliorer le processus de collecte d'informations auprès de différentes organisations sur l'appui que celles-ci apportent aux PMA afin de mieux suivre les progrès accomplis dans la formulation et la réalisation des PNA ;
- iv) Continuer de diffuser des informations sur les PNA dans les volumes de la publication sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'application de mesures d'adaptation dans les PMA ;

f) Continuer à coopérer et à collaborer avec le FVC et le FEM :

- i) Continuer à donner dans les rapports périodiques du Groupe d'experts des informations sur l'appui apporté aux PMA grâce au FVC et au FEM ;
- ii) Aider les PMA à utiliser au maximum l'assistance technique disponible auprès du FVC, du FEM et d'autres organisations pour formuler et réaliser leur PNA ;
- iii) Continuer à partager l'expérience des PMA en matière d'accès aux ressources du FVC et du FEM et étudier avec eux des solutions dynamiques aux principaux problèmes ;

g) Continuer d'aider les PMA à harmoniser leurs activités au titre de la Convention et de l'Accord de Paris, et continuer à répondre à leurs demandes d'appui, notamment en ce qui concerne les programmes que le Groupe des PMA pourrait élaborer :

- i) Continuer à organiser des dialogues individuels avec les PMA afin de les aider à progresser et d'apporter une réponse aux questions ou difficultés qu'ils pourraient avoir ;
- ii) Continuer à donner régulièrement aux PMA des informations à jour sur les activités d'appui à la formulation et à la réalisation de leur PNA ;
- iii) Créer et tenir à jour une liste d'experts nationaux et régionaux des PMA qui peuvent soutenir la formulation des PNA et leur révision itérative, en s'appuyant sur les efforts régionaux déployés ;
- iv) Continuer à concevoir des supports de formation concernant l'application de l'Accord de Paris, en collaboration avec d'autres organes constitués et organisations ;
- v) Lancer la formation virtuelle destinée aux PMA concernant l'application de l'Accord de Paris ;

h) Donner suite aux mandats pertinents du SBI, de la COP et de la CMA relatifs à l'application de la Convention et de l'Accord de Paris :

- i) Continuer d'offrir aux Parties des moyens de communiquer des informations sur l'état d'avancement des PNA¹ et récapituler les résultats dans les profils de pays sur NAP Central ;
- ii) Continuer d'étudier les moyens d'aider les PMA à réaliser leur PNA et à en rendre compte dans les rapports du Groupe d'experts ;
- iii) Continuer d'examiner les lacunes et les besoins liés au processus de formulation et de réalisation des PNA et les moyens d'y remédier² ;
- iv) Continuer d'orienter le secrétariat dans l'élaboration d'un rapport de synthèse sur certains thèmes relatifs à l'adaptation que la CMA examinera à sa troisième session, en mettant l'accent sur les enseignements tirés et les bonnes pratiques suivies par les pays en développement parties, en collaboration avec le Comité de l'adaptation³ ;
- v) Continuer d'aider à la mise au point de méthodes d'examen de l'adéquation et de l'efficacité de l'adaptation et de l'appui⁴ ;
- vi) Établir et mettre régulièrement à jour, à l'intention des PMA, un inventaire des méthodes d'évaluation des besoins en matière d'adaptation, y compris les besoins liés à l'action, au financement, au renforcement des capacités et à l'appui technologique dans le contexte de la planification et de l'application des mesures d'adaptation au niveau national⁵, avec l'appui du groupe de travail technique sur les PNA, à titre de contribution à un inventaire méthodologique élargi que le Comité de l'adaptation et le Groupe d'experts sont en train de mettre au point ;
- vii) Établir un rapport de synthèse en vue de l'évaluation technique figurant dans le bilan mondial⁶ ;
- viii) Fournir des contributions au deuxième examen périodique de l'objectif global à long terme au titre de la Convention et des progrès d'ensemble accomplis en vue de sa réalisation, portant sur les PNA et les domaines se rapportant aux PMA ;

¹ En application de la décision 8/CP.24, par. 23.

² En application de la décision 8/CP.24, par. 17.

³ En application de la décision 11/CMA.1, par. 13.

⁴ En application de la décision 11/CMA.1, par. 35.

⁵ En application de la décision 11/CMA.1, par. 15.

⁶ En application de la décision 19/CMA.1, par. 24.

ix) Continuer de rendre compte des progrès accomplis en vue d'intégrer les questions de genre dans les travaux du Groupe d'experts ;

i) Continuer à collaborer avec d'autres organes constitués et organisations afin de donner suite aux mandats communs et d'entreprendre des activités d'intérêt commun :

i) Collaborer avec d'autres organes constitués et dans le cadre de programmes (en particulier avec le Comité de l'adaptation, le Groupe consultatif d'experts, le Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones, le programme de travail de Nairobi, le Comité de Paris sur le renforcement des capacités, le CPF et le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie) à l'exécution des activités relatives aux PNA, au programme de travail en faveur des PMA, aux questions de genre et à la suite donnée à certains mandats du SBI, de la COP et de la CMA ;

ii) Continuer à associer et à mobiliser des organisations en ce qui concerne les programmes d'appui aux PNA et le soutien aux PMA grâce au groupe de travail technique sur les PNA ;

iii) Collaborer avec l'UNDRR à une étude des domaines de synergie possibles entre les mesures d'adaptation et les activités visant à réduire les risques de catastrophe au titre de l'Accord de Paris et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) ;

iv) Continuer de dialoguer avec les centres et réseaux régionaux et de les mobiliser afin que des coordonnateurs soient désignés pour le Groupe d'experts ;

v) Continuer à mobiliser les organisations et les centres et réseaux régionaux en vue de renforcer leur appui financier et technique aux PMA ;

j) Organiser des manifestations mondiales et régionales consacrées à la sensibilisation aux PNA :

i) Organiser chaque année une Expo PNA et collaborer avec des organisations pour organiser des Expos PNA régionales, dans la mesure du possible compte tenu des restrictions dues à la COVID-19 ;

ii) Examiner comment faciliter l'organisation de manifestations ciblées dans les PMA pour permettre l'apprentissage par les pairs et la constitution de partenariats dans la formulation et la réalisation des PNA ;

iii) Continuer à développer la plateforme NAP Central en tant que répertoire des PNA et que source d'autres informations et connaissances relatives aux PNA ;

iv) Compiler et diffuser les questions fréquemment posées dans le cadre des relations avec les PMA ;

v) Présenter des études de cas sur les méthodes et les outils utilisés pour obtenir des résultats et des produits particuliers en matière d'adaptation

Annexe III

Mise en évidence des activités en cours et prévues des organisations visant à aider les pays les moins avancés à formuler et à réaliser leur plan national d'adaptation en 2021

Organisation	Activités
CGIAR	Élaborer un supplément aux directives techniques sur les PNA consacré à l'agriculture numérique pour permettre l'adaptation, avec des lignes directrices expressément destinées aux décideurs.
FAO	<p>Mettre en œuvre, en collaboration avec le PNUD, un programme quinquennal (2020-2025) intitulé « Scaling up Climate Ambition on Land Use and Agriculture through Nationally Determined Contributions and National Adaptation Plans » (Relever l'ambition climatique en matière d'utilisation des terres et d'agriculture au moyen des contributions déterminées au plan national et des plans nationaux d'adaptation) et financé par le Gouvernement allemand, dont les bénéficiaires seront le Cambodge, l'Éthiopie, le Népal, le Sénégal et l'Ouganda.</p> <p>Portefeuille du FVC : deux projets approuvés au Népal et au Soudan ; et 22 autres projets (dans les PMA) en préparation.</p> <p>Portefeuille du Fonds pour les PMA : appui à 13 PMA (Bangladesh, Burkina Faso, Cambodge, République démocratique populaire lao, Mali, Mauritanie, Myanmar, Soudan, Timor-Leste, Togo, République-Unie de Tanzanie, Yémen et Zambie) sollicitant des ressources auprès du FEM dans le cadre de son septième cycle de reconstitution.</p> <p>Apporter un appui aux PMA sur les aspects liés à l'agriculture de leur CDN.</p> <p>Publier deux nouveaux suppléments aux directives techniques sur les PNA consacrés l'un à la foresterie et à l'agroforesterie, et l'autre à la pêche et à l'aquaculture.</p>
GEO	Élaborer un supplément aux directives techniques sur les PNA concernant la manière d'intégrer les données d'observation de la Terre et la télédétection dans les PNA (en particulier pour le secteur agricole).
GERICS	Mettre au point des indices climatiques liés aux changements climatiques et à l'agriculture pour sept PMA (Bénin, Burkina Faso, Gambie, Mali, Niger, Sénégal et Togo).
GIZ	<p>Élaborer et mettre à l'essai un outil d'aide à la rédaction des communications relatives à l'adaptation.</p> <p>Poursuivre les travaux sur l'analyse des risques climatiques avec l'Institut de recherche sur le climat de Potsdam ; des études nationales ont déjà été menées au Burkina Faso, en Éthiopie, au Ghana et au Niger.</p> <p>Apporter des ressources financières supplémentaires au Réseau mondial pour les PNA en vue d'aider les pays à suivre et à évaluer l'adaptation en 2021.</p> <p>Participer au Partenariat pour les contributions déterminées au niveau national.</p>
Partenariat mondial pour l'eau	<p>Aider la Zambie à mettre en œuvre un projet de planification de PNA au titre du FVC.</p> <p>Aider le Bénin, le Cameroun, la Tunisie, l'Ouganda et la Zambie à mobiliser des ressources pour l'élaboration de projets de PNA.</p> <p>Aider Djibouti, le Soudan et l'Ouganda à gérer de manière intégrée la sécheresse et plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest à gérer les inondations.</p>
Réseau mondial pour les PNA	<p>Apporter un appui technique à au moins cinq PMA (Burkina Faso, Tchad, Haïti, Îles Salomon et Somalie) dans le cadre du processus de formulation et de réalisation des PNA.</p> <p>Élaborer un supplément aux directives techniques des PNA concernant l'établissement de liens entre la consolidation de la paix et l'adaptation dans le contexte d'un conflit.</p>

Organisation	Activités
	Organiser un sommet virtuel de l'apprentissage par les pairs pour la prise en compte des questions de genre dans le processus de formulation et de réalisation des PNA.
SLYCAN Trust	Appuyer l'élaboration des PNA en organisant des ateliers virtuels de renforcement des capacités et en définissant des objectifs pour la réalisation des PNA. Mettre en œuvre, avec le Ghana et le Niger, des partenariats portant sur la mobilité humaine et la participation des jeunes.
FENU	Appuyer la diffusion de mécanismes LoCAL qui soient alignés sur les PNA dans 14 PMA : Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Cambodge, Gambie, République démocratique populaire lao, Lesotho, Mali, Mozambique, Népal, Niger, Tuvalu, Ouganda et République-Unie de Tanzanie. Appuyer la conception et la mise en place de mécanismes LoCAL qui soient alignés sur les PNA dans neuf PMA : Burkina Faso, Guinée, Liberia, Malawi, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Îles Salomon, Soudan et Vanuatu. Appuyer l'élaboration de notes conceptuelles de projets du FVC et de propositions de planification liées à l'adaptation infranationale dans neuf PMA : Bénin, Bhoutan, Burkina Faso, Cambodge, Mali, Niger, Îles Salomon, Tuvalu et Ouganda. Lancer une formation de quatre jours en partenariat avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche sur les mécanismes LoCAL, axée sur l'intégration verticale du processus de formulation et de réalisation des PNA grâce aux mécanismes LoCAL. Apporter un appui à cinq PMA pour l'obtention de l'accréditation d'entités nationales d'exécution auprès du Fonds pour l'adaptation (Cambodge) et du FVC (Bénin, Bhoutan, Niger et République-Unie de Tanzanie).
PNUD (notamment dans le cadre du Programme d'appui mondial aux plans nationaux d'adaptation)	Exécuter 10 projets de planification de PNA au titre du FVC dans les PMA (dont au moins quatre auront un PNA d'ici à la fin 2021). Aider le Burundi, la République centrafricaine, le Tchad, la République démocratique du Congo et la Sierra Leone à élaborer leur premier PNA. Aider six PMA (Burundi, Djibouti, Guinée-Bissau, Mozambique, Sénégal, République-Unie de Tanzanie) à soumettre à nouveau ou à finaliser leur proposition de planification de leur PNA au FVC. Aider le Cambodge à recenser les besoins prioritaires en matière d'adaptation et à soumettre des propositions en vue d'obtenir des fonds pour y répondre, grâce à un accès direct s'il en fait la demande. Organiser un échange virtuel Sud-Sud en juin et une nouvelle formation en ligne sur des éléments spécifiques de la formulation et de la réalisation des PNA, et compiler un recueil électronique de tous les documents relatifs au Programme d'appui mondial aux plans nationaux d'adaptation (en collaboration avec le PNUE).
UNDRR	Mener des projets dans 12 pays sur la poursuite d'approches systémiques, aider au recensement des besoins et des approches en matière d'adaptation, élaborer des PNA, modifier des stratégies nationales en matière de catastrophes en vue de l'adaptation aux changements climatiques et concevoir des projets pouvant être financés. Élaborer un supplément aux directives techniques sur les PNA concernant la réduction des risques de catastrophe, lequel devrait être achevé au cours du premier semestre 2021.
PNUE (notamment dans le cadre du Programme d'appui mondial aux plans nationaux d'adaptation)	Apporter un appui individuel aux pays qui ont reçu un financement du FEM (2 pays) ou du FVC (16 pays) pour la formulation de leur PNA. Démarrer un projet visant à achever le lancement du processus de formulation et de réalisation des PNA en République démocratique populaire lao, au Lesotho, au Myanmar et à Sao Tomé-et-Principe.

<i>Organisation</i>	<i>Activités</i>
Commission économique pour l'Afrique de l'ONU	<p>Appuyer l'élaboration de CDN actualisées au Liberia, au Togo et au Zimbabwe, en veillant à ce que l'adaptation soit suffisamment prioritaire.</p> <p>Appuyer l'exécution de projets axés sur des solutions fondées sur la nature et sur la résilience des infrastructures essentielles qui sont en cours en Éthiopie et dont l'extension à d'autres PMA africains est prévue.</p> <p>Soutenir la cohérence de la formulation des politiques dans les domaines du climat, de la terre, de l'énergie et de l'eau pour évaluer les liens entre ces systèmes de ressources, afin de renforcer la capacité d'adaptation en Éthiopie, l'extension à d'autres PMA africains étant prévue.</p>
Programme des Nations Unies pour les établissements humains	Promouvoir l'intégration des communautés urbaines pauvres et aborder la résilience et l'adaptation des villes et des communautés dans le cadre du programme phare « 1 000 Cities Adapt Now ».
OMS	<p>Donner des directives techniques sur les critères de qualité des PNA ayant trait à la santé.</p> <p>Appuyer l'élaboration de propositions de projets ayant trait à la santé dans le cadre du Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires du FVC pour le Niger et la Sierra Leone.</p>
OMM	<p>Aider six PMA (Burundi, République centrafricaine, Tchad, République démocratique du Congo, Sierra Leone et Soudan du Sud) à rédiger leur PNA à l'aide d'analyses de données historiques et d'informations climatiques, y compris à recenser les lacunes et les besoins liés aux services météorologiques et climatologiques.</p> <p>Élaborer des lignes directrices sur la manière d'utiliser les informations climatiques pour les projets d'adaptation grâce à un projet, en cours d'approbation et associant le FVC, sur les données climatologiques pour l'action.</p>

Note : Ce tableau reprend les informations communiquées par les organisations participant à la réunion du groupe de travail technique sur les PNA le 3 février 2021 ; son contenu a été mis à jour à partir des informations fournies lors de la trente-neuvième réunion du Groupe d'experts.